



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 108728

Texte de la question

M. Christian Kert attire l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur l'incidence de la suppression de l'abattement de 20 % sur l'impôt sur le revenu pour le calcul de l'allocation logement. En effet, le montant de l'allocation logement se fait à partir du revenu net imposable. Or celui-ci va être augmenté du fait de la suppression de l'abattement, ce qui aura pour conséquence de diminuer d'autant le montant de l'aide au logement, voire dans certain cas l'arrêt du versement de cette aide. C'est pourquoi il lui demande quelles sont les mesures qui sont prévues pour compenser la suppression de cet abattement afin que le calcul de l'aide au logement ne soit pas modifié.

Données clés

Auteur : [M. Christian Kert](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108728

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11190